



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 mai 2026

### **Attaque meurtrière du péage d'Incarville : Gérald DARMANIN rend hommage aux surveillants pénitentiaires et tués et blessés**

Deux ans après l'attaque meurtrière du péage d'Incarville lors de laquelle deux agents pénitentiaires ont été tués et trois blessés, Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice, s'est rendu ce jeudi 14 mai à Caen pour rendre hommage à l'ensemble des personnels pénitentiaires tués et blessés dans l'exercice de leur mission. Le ministre a témoigné de la pleine mobilisation de l'État dans la protection de nos agents pénitentiaires et la lutte contre la criminalité organisée, en particulier à travers la création de nouvelles structures spécialisées comme les prisons de haute sécurité et la parquet national anti criminalité organisée (PNACO), permettant de lutter contre cette menace majeure pour notre démocratie.

Suite à ce drame, le ministère de la Justice avait signé un protocole d'accord le 13 juin 2024 avec les organisations syndicales représentatives de l'administration pénitentiaire afin d'apporter des réponses concrètes aux demandes formulées en matière de sécurité et d'évolution des pratiques professionnelles : sécurisation et déploiement de nouveaux véhicules, évolution des matériels et de l'armement, déploiement accéléré des dispositifs de brouillage des téléphones et des dispositifs anti drones, refonte des dispositifs concernant les escortes, etc. Près de deux ans après sa mise en œuvre, ce protocole continue de faire l'objet d'un dialogue social et d'un suivi régulier afin d'adapter les réponses apportées à l'évolution de la menace.

#### **Une sécurisation sans précédent des moyens opérationnels**

Parmi les mesures phares du protocole figure la modernisation du parc de véhicules des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP). Plus de 450 véhicules ont déjà été livrés aux ESP et aux pôles de rattachement des extractions judiciaires (PREJ), tandis qu'une centaine de véhicules supplémentaires sera déployée d'ici à la fin de l'année 2026. A ce jour, 75 % du parc automobile de l'administration pénitentiaire a été banalisé, contre 19 % en septembre 2024. L'objectif est d'ores et déjà pleinement atteint.

L'administration pénitentiaire vient également de signer un accord inédit avec les trois principales sociétés concessionnaires d'autoroutes françaises Eiffage, SANEF et VINCI Autoroutes dans l'objectif de renforcer la sécurité du passage des convois pénitentiaires sensibles sur les réseaux autoroutiers. Ce nouveau protocole prévoit une coordination renforcée avec les exploitants autoroutiers, afin que les convois pénitentiaires puissent franchir les zones de péage sans marquer de temps d'arrêt. Les modalités de passage seront adaptées au niveau de sensibilité des convois. A elles seules, ces trois sociétés

#### **Contacts presse**

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Bureau presse et veille du ministère : 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.justice.gouv.fr/presse](http://www.justice.gouv.fr/presse)

exploitent plus de 8 700 kilomètres d'autoroutes et plus de 700 gares de péage, couvrant l'essentiel du réseau autoroutier concédé français.

### **Des équipements modernisés pour mieux protéger les agents**

Plus de 1 100 équipements ont déjà été remis aux équipes de sécurité pénitentiaire ainsi qu'aux personnels affectés dans les quartiers spécifiques (quartiers d'isolement, disciplinaires ou de prise en charge de la radicalisation).

Le déploiement progressif se poursuivra jusqu'en 2028, avec l'installation prévue de près de 13 500 caméras-piétons supplémentaires. Cette montée en puissance s'accompagne du déploiement des pistolets à impulsion électrique (PIE).

### **Empêcher les communications illicites et les trafics en détention**

Le protocole d'accord du 13 juin 2024 prévoit également l'accélération de l'installation du brouillage de téléphones portables et du déploiement de dispositifs anti-drone afin d'empêcher la poursuite de l'activité criminelle et des trafics de stupéfiants depuis la détention. 66 établissements disposent déjà de dispositifs anti-drones. Le plan national prévoit le déploiement de 12 nouveaux équipements avant la fin de l'année 2026.

A ce jour, 23 établissements sont équipés de dispositifs de brouillage des communications. Le plan « zéro portable » voulu par Gérald DARMANIN en novembre 2025, prévoit l'installation de 12 dispositifs supplémentaires d'ici à la fin du premier trimestre 2027.

### **Une stratégie offensive contre la criminalité organisée**

Dès son arrivée place Vendôme, Gérald DARMANIN a engagé une stratégie globale visant à affirmer pleinement l'autorité républicaine en détention, avec un objectif clair : tarir durablement les filières d'introduction d'objets illicites et garantir aux personnels pénitentiaires les conditions de sécurité indispensables à l'exercice de leurs missions.

En 2025, 120 millions d'euros ont été consacrés à la sécurité pénitentiaire, dont 29 millions d'euros dans le cadre du plan « zéro portable ». Ces crédits permettent de mener des travaux de sécurisation majeurs dans six établissements pénitentiaires : Arras, Paris-La Santé, Rennes-Vezin, Dijon, Toulouse-Seysse et Toulon-La Farlède.

Appuyée par la loi du 13 juin 2025 visant à lutter contre le narcotrafic, et sous l'impulsion du garde des Sceaux, l'action du ministère de la Justice repose désormais sur des moyens inédits pour lutter contre la criminalité organisée et neutraliser l'action des narco criminels depuis la détention.

Dans ce cadre, Gérald DARMANIN a créé deux quartiers de lutte contre la criminalité organisée (QLCO), mis en service en un temps record : le centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil en juillet 2025, puis de Condé-sur-Sarthe en octobre 2025. Ce régime carcéral permet d'isoler les détenus les plus impliqués dans la criminalité organisée, de rompre leurs liens avec leurs réseaux et d'empêcher toute poursuite d'activité illicite depuis la détention. Le maillage territorial des QLCO sera renforcé avec l'ouverture de nouveaux quartiers dédiés au sein des centres pénitentiaires de Réau, Valence et Aix-Luynes dès 2026, puis à Saint-Laurent-du-Maroni en 2027.

Parallèlement, Gérald DARMANIN a installé, dès janvier 2026, le parquet national anticriminalité organisée (PNACO), placé sous l'autorité de la magistrate Vanessa PERRÉE. Véritable force de frappe, le PNACO est compétent pour les infractions relevant du haut du spectre de la criminalité organisée, y compris économique et financière. Il coordonne à l'échelle nationale l'action des juridictions interrégionales spécialisées (JIRS), assure le pilotage de la politique pénale du ministère en la matière et constitue l'interlocuteur privilégié des partenaires européens et internationaux.